

Famille / Un phénomène amorcé dès 2004

# Moins d'adoptions d'enfants étrangers

## L'ESSENTIEL

- En 2010, 226 enfants ont été adoptés du côté francophone.
- 183 venaient de l'étranger.
- C'est 12 de moins qu'en 2009.



EN 2010, l'année du tremblement de terre en Haïti, 11 enfants de ce pays ont été confiés en adoption en Belgique. © AFP.

Le nombre d'adoptions internationales est en baisse en Wallonie et à Bruxelles. Un phénomène amorcé depuis 2004 qui touche la plupart des pays européens. Ainsi, en 2010, sur 226 enfants adoptés côté francophone, 183 venaient de l'étranger ; ils étaient 195 sur 221 l'année précédente (2009).

A l'inverse, les adoptions dites « internes » (via l'Office national de l'enfance) sont en hausse (43 en 2010, 26 en 2009).

Comme le rappelle l'Autorité centrale communautaire (ACC) dans son rapport 2009-2010, plusieurs facteurs permettent d'expliquer cette situation.

Primo : le nombre de parents candidats à l'adoption augmente alors que celui des enfants « adoptables » diminue. Secundo : plusieurs pays ont suspendu jusqu'à nouvel ordre leur collaboration (Vietnam, Biélorussie), allongé les délais d'attente (la Chine) ou mis fin aux procédures d'adoption pour des rai-

sons politiques (Ukraine).

Depuis quelque temps déjà, l'Autorité centrale, en collaboration avec les onze organismes agréés, explore de nouvelles possibilités de collaborations avec le Burkina Faso, le Congo (RDC), la Côte d'Ivoire, le Niger et le Togo. Et ce dans le respect de ses principes éthiques (lutte contre les profits indus, garanties juridiques et psycho-sociales, transparence financière...).

En 2010 donc, 183 enfants adoptés côté francophone venaient de l'étranger : de Chine (41), d'Éthiopie (33), de Colombie (23), du Maroc (19), etc. - voir l'infographie ci-dessous. Il s'agit à part égale de filles et de

garçons. Près d'un enfant sur cinq était âgé de 3 ans et plus.

### Un cycle de préparation

En 2010, année du tremblement de terre en Haïti, onze Haïtiens ont été confiés à des parents belges. Et ce dans « un cadre éthique respectueux des droits de l'enfant et du pays d'origine », se félicite l'Autorité. Qui rappelle la longue collaboration entre la Belgique et Haïti et dénonce la « responsabilité écrasante » de certains pays qui « ont laissé leurs candidats adoptants et les associations qui les encadrent se ruiner dans un pays vulnérable dont ni la législation ni les dispositifs existants

ne lui permettaient de résister à un afflux de plusieurs milliers de nouvelles demandes d'adoption chaque année ».

Comme l'impose le décret du 1<sup>er</sup> septembre 2005, les parents qui souhaitent adopter doivent désormais suivre un cycle de préparation contraignant (information, sensibilisation). Depuis 2008, l'Autorité centrale a prévu 1.812 places. Au total, 1.325 couples ou personnes seules ont effectivement participé à ces cycles de préparation (soit un taux d'occupation effective de 73 %).

Par ailleurs, le nombre d'inscriptions enregistrées est en baisse (471 en 2009/2010 contre 537 en 2006/2007 pour une première adoption encadrée). Effets de la crise ? Problème rencontré en cours de procédure ? Conséquence d'un discours qui privilégie avant tout l'intérêt de l'enfant ? L'ACC s'interroge.

Quoi qu'il en soit, ce dispositif a fait l'objet d'une évaluation réalisée par l'ULg. Le constat est plutôt positif, malgré certaines carences mises à jour (manque de soutien aux parents ; trop peu de communication entre les organismes, les tribunaux, l'administration, etc.). La ministre de tutelle (Huytebroeck, Ecolo) a promis de corriger le tir. ■

HUGUES DORZÉE

### EN CHIFFRES

1.325

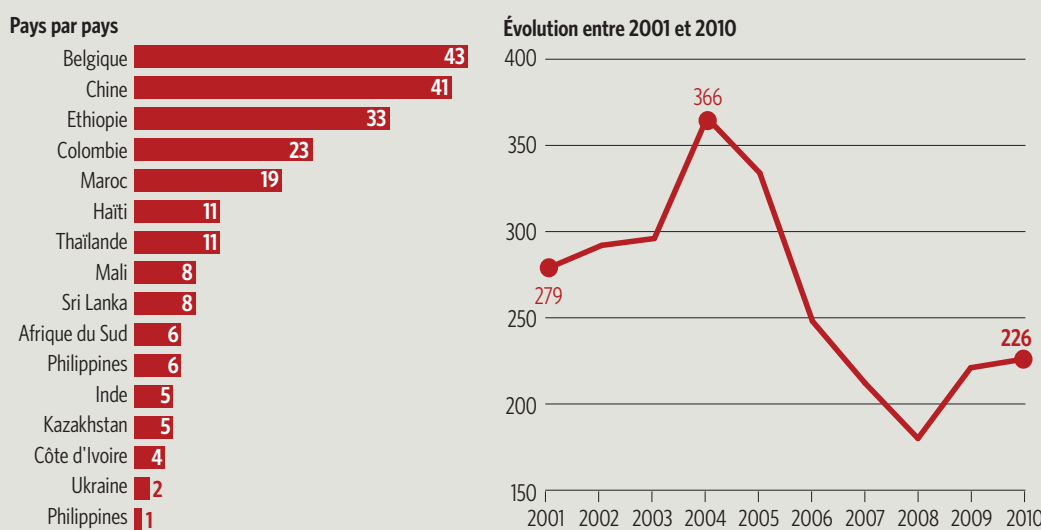
C'est le nombre de couples ou de personnes seules qui se sont inscrits aux cycles de préparation à une adoption entre 2008 et 2010. Un taux inférieur au nombre de places disponibles (1.812)

22

Un enfant sur cinq (22 %) adopté en 2010 en Wallonie et à Bruxelles était âgé de 3 ans et plus. Parmi les 226 adoptions enregistrées, on note une part quasi égale de filles et de garçons.

### LES ADOPTIONS EN 2010 EN WALLONIE ET À BRUXELLES

LE SOIR - 13.01.12  
Source : ACC



Santé / Une patiente concernée dément l'Agence des médicaments

# Des prothèses PIP à l'hôpital

L'Agence fédérale des médicaments était formelle, mardi : « Aucun hôpital n'a implanté des prothèses mammaires PIP à ses patientes »... Le témoignage que livre au Soir une lectrice concernée dément cette affirmation.

Victime d'un cancer du sein, elle s'est fait implanter deux prothèses de la firme controversée, en décembre 2008, dans un hôpital de la banlieue liégeoise.

Des prothèses mammaires PIP au gel frelaté, sujettes à ruptures et à fuites, ont bel et bien été implantées dans certains hôpitaux du pays, contrairement à ce qu'affirmait, mardi, l'Agence fédérale des médicaments.

Une patiente qui a souffert d'un cancer du sein témoigne. Son expérience confirme les déclarations au Soir du Dr Jean-Luc Nizet, chef du service de chirurgie plastique au CHU de Liège, convaincu que certains hôpitaux ont posé des prothèses PIP, en Belgique.

« J'ai été opérée en 2007 d'un cancer du sein, nous raconte cette patiente. En décembre 2008, ma chirurgienne, qui est membre de la Société royale belge de chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique, m'a posé des implants PIP, à l'hôpital. Elle a procédé à des retouches, en 2010. Et elle vient de m'informer qu'il faut retirer ces prothèses, interdites depuis avril 2010... D'autres femmes sont concernées. Je ne peux comprendre la belle assurance de l'Agence des médicaments qui, en assurant qu'aucune prothèse PIP n'a été posée à l'hôpital, dissuade peut-être d'autres victimes d'opérer les contrôles qui s'imposent ! »

Notre interlocutrice pointe d'autres lacunes, dans le plan d'action annoncé, mardi soir, par les autorités sanitaires :

« Le retrait des prothèses non conformes est bien pris en charge par la Sécurité sociale, de même que la réimplantation de prothèses conformes, si on a, comme moi, subi une interven-

tion pour raisons médicales. Mais rien n'est prévu pour les patientes qui ne veulent plus entendre parler de prothèses mammaires... C'est mon cas. Mais je suis convaincue que je ne suis pas la seule. Ma chirurgienne me propose une lipo-structure, intervention qui consiste à prélever des tissus graisseux de la hanche ou des cuisses et à les réimplanter dans les seins... Le problème, c'est que cette solution ne fait l'objet d'aucun remboursement ». ■ R. G.

### Une plainte contre X de l'Inami ?

Interrogée au Sénat, jeudi, par les sénatrices Fatiha Saïdi (PS), Vanessa Matz (CDH), Dominique Tilmans (MR) et Elke Sleurs (N-VA), la ministre fédérale de la Santé, Laurette Onkelinx (PS), a souligné que ses services réfléchissaient avec l'Institut national d'assurance-maladie à l'opportunité d'une plainte contre X. Objectif : récupérer les frais Inami engagés pour l'enlèvement des prothèses (b).

Colruyt, toujours les meilleurs prix !



Lipton Ice Tea  
pétillant  
2 L

Extra  
-10 %  
à partir  
de 6 bouteilles



Oasis  
Tropical,  
Multifruits ou  
Agrumes  
2 L € 1,10/L  
€ 2,19



Everyday  
limonade à l'orange  
10 x 20 cl

€ 0,65/L  
€ 1,29

Extra  
-3 %

sur tous les thés glacés et limonades non pétillantes

Prix et réductions valables du 18/1 au 31/1/2012 inclus. Une réduction par ticket de caisse. Plus d'infos ? Appelez le Téléphone Rouge au 02 360 10 40. N.V. Etny/Éts Fr. Colruyt S.A., Edingensesteenweg 196, B-1500 Halle, TVA-BE-0400 378 485, RPM Bruxelles.



En tant que titulaire d'une carte Extra Réductions, vous profitez automatiquement de toutes ces réductions. Présentez simplement votre carte à la caisse.

**Vous n'avez pas encore votre carte Extra Réductions ?**

Demandez votre carte Extra Réductions provisoire dans votre magasin Colruyt.

colruyt meilleurs prix